

Trophées Avenir

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Les Trophées Avenir récompensent la création et la reprise d'entreprise dans les domaines suivants :

- la production artisanale,
- la production industrielle,
- du commerce,
- de l'agriculture,
- du service aux particuliers,
- du service aux entreprises.

— Candidats

Peuvent candidater les repreneurs et créateurs d'entreprise (entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024).

Conditions pour concourir :

- être une personne physique ou morale ou un groupement de personnes et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique requises s'il s'agit d'un projet économique,
- ne pas faire l'objet d'une plainte, d'une condamnation pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer,
- les projets ou réalisations effectives devront impérativement avoir leur siège social prévu ou installé en Vendée.

Un même candidat pour un même projet, ne peut pas déposer plus d'une candidature.

— Dotations

Les lauréats sont récompensés par une dotation de 2 000 € par projet ainsi qu'une prestation de communication d'une valeur de 2 000 €.

Le lauréat primé qui se verra attribuer le prix d'excellence "Jacques AUDUREAU" sera doté d'un prix supplémentaire de 2 000 €.

Déposer son dossier

- <https://www.lestropheesavenir.fr/>